

20 avr 2009 -22:00

Marché d'emploi belge

Le Vice Premier Ministre et Ministre des Affaires Etrangères, Karel De Gucht, se réjouit que le gouvernement belge a décidé de ne pas notifier à la Commission européenne son souhait de prolonger au-delà du 30 avril 2009 les mesures transitoires à l'égard des travailleurs issus des 8 Etats membres (Chypre et Malte n'étant pas couverts par ce régime transitoire) ayant adhéré à l'Union européenne le 1er mai 2004.

Le Vice Premier Ministre et Ministre des Affaires Etrangères, Karel De Gucht, se réjouit que le gouvernement belge a décidé de ne pas notifier à la Commission européenne son souhait de prolonger au-delà du 30 avril 2009 les mesures transitoires à l'égard des travailleurs issus des 8 Etats membres (Chypre et Malte n'étant pas couverts par ce régime transitoire) ayant adhéré à l'Union européenne le 1er mai 2004.

Bruxelles, le 20 avril 2009 Le Vice Premier Ministre et Ministre des Affaires Etrangères, Karel De Gucht, se réjouit que le gouvernement belge a décidé de ne pas notifier à la Commission européenne son souhait de prolonger au-delà du 30 avril 2009 les mesures transitoires à l'égard des travailleurs issus des 8 Etats membres (Chypre et Malte n'étant pas couverts par ce régime transitoire) ayant adhéré à l'Union européenne le 1er mai 2004. « Suite à cette décision du gouvernement, les citoyens issus de ces 8 pays pourront dès le 1er mai prochain venir exercer leur profession sur le territoire belge sans devoir préalablement obtenir un permis de travail » a indiqué le Ministre. Selon Karel De Gucht, "cela permettra aux travailleurs de ces Etats membres de travailler en Belgique en toute légalité en respectant les règles de sécurité sociale et en payant les impôts et taxes idoines."

SPF Affaires étrangères, Commerce extérieur et Coopération
au Développement - Service de presse (P&C/P)
Rue des Petits Carmes 15
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 501 81 11
<http://diplomatie.belgium.be>

Karl Lagatie
Porte-parole
+32 477 40 32 12
Karl.Lagatie@diplobel.fed.be

Arnaud Gaspart
Porte-parole adjointe
+32 2 501 87 66
Arnaud.Gaspart@diplobel.fed.be